Conférence des présidents d'université
L'université est une chance. Saisissons-la

17/10/2013

Proposition de motion relative aux moyens des universités

C'est un fait bien établi, la situation financière des universités s'aggrave inexorablement d'année en année. Cela est dû pour l'essentiel à l'absence de compensation par l'Etat de l'augmentation mécanique de la masse salariale des fonctionnaires : la liste des charges transférées non compensées est longue et finit par peser lourdement sur leur budget. Par ailleurs, les nouvelles missions confiées aux universités et les nouveaux objectifs qui leur sont fixés sont de plus en plus nombreux.

Ces dernières années, les universités se sont engagées dans des politiques responsables de saine et bonne gestion afin de faire face à cette situation : elles ont réalisé les économies qui pouvaient être faites, ont procédé à des mutualisations de services et d'activités, certaines d'entre elles, de plus en plus nombreuses, ont dû effectuer des prélèvements significatifs sur leurs fonds de roulement pour assurer leur fonctionnement courant. Elles ont aussi conduit une forte politique partenariale avec le monde économique et les entreprises pour être à la fois acteur du développement économique des territoires et pour accroître leurs ressources propres.

Aujourd'hui, les solutions utilisées et les efforts consentis atteignent leurs limites, si bien que de plus en plus d'universités se trouvent devant des difficultés qu'elles ne sont plus en mesure de surmonter seules. Elles ont impérativement besoin d'un accompagnement financier de l'Etat.

La CPU est une assemblée de présidents responsables et ces derniers sont bien conscients de la situation économique de notre pays et de l'état de nos finances publiques. En tant que citoyens, nous convenons volontiers que nous devons tous, dans l'intérêt de la nation, partager les efforts.

Néanmoins, il est aussi de notre rôle et de notre responsabilité de dire que la situation à laquelle nous sommes confrontés se dégrade rapidement et qu'elle sera bientôt intenable pour la majorité de nos établissements. A court terme, l'ensemble des universités françaises risque de ne plus pouvoir assurer les missions de service public que l'Etat leur a assignées.

Alors que nous attendions depuis longtemps les 1000 postes attribués chaque année à l'enseignement supérieur, pour converger vers les standards internationaux, nous constatons que la masse salariale correspondant à ces postes (60 M€) compense à peine l'augmentation mécanique de la masse salariale existante des universités pour 2013 (GVT). De surcroît, d'autres mesures décidées par l'Etat pèsent également sur les budgets des universités sans espoir de compensation, notamment l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers qui conduit à la situation perverse d'appauvrir encore davantage les universités qui accueillent le plus de boursiers.

En tant que présidents responsables, investis d'une mission de service public, nous ne pouvons accepter que cette pression continue sur la situation financière des universités se traduise par une dégradation des conditions d'étude de nos étudiants, en particulier des plus fragiles d'entre eux. Parce que nous sommes attachés à préserver la nécessaire autonomie des universités, notre appel est donc très simple :

1. Nous demandons à l'Etat de tenir ses engagements, c'est-à-dire l'application de la règle du « décideur-payeur ». Les transferts de charges doivent être compensés en totalité par l'Etat (GVT,

extension du CAS pension au titre 3, compensation boursière, …) car les universités assument déjà les conséquences financières de leurs propres décisions.

2. Nous demandons que les missions nouvelles soient financées intégralement : formation professionnelle, transition écologique, numérique... En particulier l'objectif, que nous partageons, de faire passer 50% d'une classe d'âge au niveau Licence, correspond à une augmentation de 20% de nos effectifs en Licence. Cela ne pourra pas se faire à budget constant. De même, les ambitions affichées en matière de recherche et d'innovation dont notre pays a besoin pour soutenir sa compétitivité à long terme ne peuvent être tenues en finançant, comme c'est le cas aujourd'hui, des actions au coût marginal et en faisant peser les coûts complets sur les établissements.

3. L'accompagnement des processus de regroupements territoriaux doit s'appuyer sur des moyens nouveaux autres que la création des 1000 emplois annuels et ne pas conduire à redéployer ceux prévus pour la convergence entre établissements.